



**SDIS  
TARN**  
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 23/09/2016 Acte n° 2016-900  
Reçu en préfecture le 23/09/2016  
Affiché le   
ID : 081-288100019-20160923-2016\_900FB-AI

Service Gestion des Volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de  
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU la demande de double affectation de madame Mathilde  
BOURDON entre le service départemental d'incendie et de secours de la  
DORDOGNE et le service départemental d'incendie et de secours du  
TARN,

VU l'avis du comité de centre de CORDES du 22 mai 2016,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 8  
septembre 2016,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Mathilde BOURDON née le 15 septembre 1994 à TOULOUSE (31), est engagée au corps  
départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur  
2ème classe, affectée au centre de secours de CORDES, pour une période de 5 ans, à compter du 08/09/2016.

**Article 2** : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

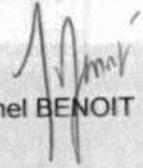
A Albi le **19 SEP. 2016**

Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en préfecture le :

et la notification à l'intéressé(e) le



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux  
mois à compter de sa date de notification.*